



Le 17 mars. 2003

09000 SAINT JEAN DE VERGES

M. le Président
Association de Protection de la
Rivière Ariège « 1^e ChAbot »

Mairie
09120 Varilhes

Nos réf : 15-03-01

Monsieur le Président

Par lettre du 25 janvier 2003, vous m'avez demandé la mise en place d'une Commission **Locale** d'Information de Surveillance (**CLIS**) relative à la gestion de la station d'épuration du Centre hospitalier du Val d'Ariège (**CHVA**)

Comme vous le savez, le Conseil Municipal de St Jean de Verges: dans sa séance du 24 février 2003, s'est prononcé favorablement sur le principe de la création de cette commission

Compte tenu des diverses interprétations, il reste à préciser si une station d'épuration relevant de la loi sur l'Eau peut faire l'objet d'une C.L.I.S et dans quelles conditions.

Lors d'une rencontre que nous avons eu le 13 mars, le représentant de M. le Préfet de l'Ariège a indiqué que cette question était soumise du Ministère.

Dans l'attente, pour répondre à votre souci {l'information sur la gestion de la station du **CHVA**, le **SEDEA**, gestionnaire de la station, vous fera une réponse sur les points soulevés dans votre lettre.